



## “Cela pourrait augmenter de 15 % le nombre de vaccinations”

**Dr Isabelle Adenot**, présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, à Paris.

**1 Cela élargit la couverture vaccinale.** Plus les maladies disparaissent, plus le public s'interroge sur l'utilité de la vaccination. Le risque est de voir réapparaître des pathologies. Concernant la grippe saisonnière, la proportion de personnes vaccinées en France est insuffisante. En 2014, cette affection a nécessité 3000 hospitalisations et 3 millions de consultations médicales. Il est bon de rappeler que la vaccination est le moyen le plus efficace de se protéger contre les maladies infectieuses.

**2 Ça marche à l'étranger.** Dans tous les pays qui ont autorisé la vaccination en officine (l'Argentine en 1983, les Etats-Unis à partir de 1994, l'Angleterre en 2002...), 10 %

à 15 % de personnes en plus sont allées se faire vacciner contre la grippe. Depuis cinq ans, les pharmacies irlandaises appliquent cette mesure et la couverture vaccinale a augmenté de moitié en Irlande.

**3 Les Français y sont plutôt favorables.** D'après une étude du magazine *60 millions de consommateurs* de 2014, 85 % des Français font confiance aux pharmaciens. Et ils sont présents sur tout le territoire. L'enquête téléphonique menée par Odoxa, en septembre dernier, auprès de 983 personnes, montre que 59 % d'entre elles sont « plutôt favorables » à ce que les pharmaciens soient autorisés à vacciner les adultes contre la grippe.

pour

pour ou contre

# Se faire vacciner en pharmacie

**P**ousser la porte d'une pharmacie, s'asseoir dans un espace confidentiel et se faire vacciner. Ce qui est possible depuis de nombreuses années en Angleterre ou aux Etats-Unis pourrait bien le devenir en France. Dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017, l'Etat lance une expérimentation inédite : dès l'automne prochain, et pour trois ans, certains pharmaciens volontaires, formés et disposant de locaux adéquats, seront autorisés à administrer aux adultes le vaccin contre la grippe. Pour augmenter la couverture vaccinale en France, jugée « catastrophique » par l'ensemble des professionnels de santé, l'Inspection générale des affaires sociales avait suggéré, en 2011, que les pharmaciens puissent pratiquer certaines vaccinations. L'amendement a été voté à l'Assemblée nationale le 26 octobre dernier. Il donne toutefois

lieu à un débat houleux entre les différents représentants du monde médical.

### Tollé chez les médecins

Cette proposition, acceptée par le ministère des Affaires sociales et de la Santé, provoque un tollé chez les médecins et les infirmiers. « Au lieu de jouer la convergence pour sensibiliser le public, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens joue la compétition », regrette MG France, le syndicat des médecins généralistes. « L'expérience qui aura lieu dans plusieurs régions sera évaluée, et le médecin traitant sera consulté par l'officine avant toute injection », répond l'Ordre des pharmaciens. Chaque année, sur les 11 millions de personnes à risque qui sont invitées par l'assurance maladie à se faire vacciner contre la grippe, moins de la moitié le font. —  
Alexie Valois

2,5

millions de personnes en France sont, chaque hiver, touchées par la grippe saisonnière.

5 297 390

personnes ont été vaccinées contre la grippe en 2015.

4

millions de patients entrent chaque jour dans une pharmacie.

22 000

Le nombre de pharmacies en France.

photos © Barbara Bouyrne

Sources : ministère de la Santé, Ordre national des pharmaciens, caisse nationale d'Assurance maladie.

contre



## “Il faut être formé pour pouvoir renseigner le patient sur les effets secondaires”

**Dr Claude Leicher**, président du syndicat des médecins généralistes MG France, à Paris.

### 1 Ce n'est pas le métier d'un pharmacien.

Ces praticiens ont déjà beaucoup à faire derrière leur comptoir pour conseiller et informer. Ceux que j'ai interrogés ne sont pas spontanément candidats pour pratiquer des vaccinations, à 6 euros l'injection. C'est peu intéressant. Vacciner un patient, ce n'est pas juste piquer et injecter, il faut être formé et savoir répondre aux questions du patient sur les adjuvants, les effets secondaires...

### 2 Un geste parfois risqué.

Il ne faut pas vacciner une personne sans connaître ses antécédents médicaux. Des centaines de milliers de malades en immunodépression, atteints

par le VIH ou en traitement chimiothérapeutique, ne peuvent recevoir les protocoles vaccinaux classiques. Le vaccin contre la rougeole peut, par exemple, provoquer une réaction grave chez un patient allergique aux protéines de l'œuf.

### 3 Il y a déjà de nombreux lieux de vaccination.

Certains cabinets d'infirmiers organisent des permanences vaccins sans rendez-vous. Les Français peuvent aussi s'adresser aux centres de vaccination municipaux, à leur médecin du travail ou, pour les enfants, aller en centre de PMI (protection maternelle et infantile), chez les pédiatres et les sages-femmes. Il y a largement assez de personnes habilitées à vacciner en France.